



PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Séverine Binet

N° 57294-2024/2-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 5-2024/RAP-COM

RAPPORT

des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, de la jeunesse, des sports et des loisirs, du personnel et de la réglementation générale et de la culture (BFP-JSL-PRG-Culture), du jeudi 28 mars 2024

Le **jeudi 28 mars 2024 à 13 heures 30**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, de la jeunesse, des sports et des loisirs, du personnel et de la réglementation générale et de la culture (BFP-JSL-PRG-culture) se sont réunies sous la présidence de M. Jean-Gabriel Favreau, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 53235-2022/6-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 35-2022/APS du 25 mai 2022 instituant un dispositif d'accès en ligne à des activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mov' » au bénéfice des jeunes de la province Sud - *Délibération APS* .

Présents :

Membres de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert et M. Petelo Sao.

Membres de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) :

M. Jean-Gabriel Favreau, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou.

Membres de la commission de la culture :

M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi et Mme Christiane Verger.

Absents :

Membres de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) :

M. Philippe Michel et Mme Ithupane Tiéoué.

Membres de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) :

Mme Laura Vendegou, Mme Inès Kouathe et Mme Annie Qaeze,

Membres de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) :

Mme Magali Manuohalalo et M. Aloisio Sako.

Membres de la commission de la culture :

Mme Veylma Falaeo, M. Jean Kays, Mme Inès Kouathe et Mme Aniseta Tufele.

Procurations* :

Membre de la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membre de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) :

M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Marie-Jo Barbier.

Membre de la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP),

soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL),

soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission du personnel et de la réglementation générale (PRG),

soit 4 membres présents et 4 membres absents pour la commission de la culture.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

M. Christophe Vergès, secrétaire général adjoint en charge du pôle transition écologique (SGA-TE).

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, chef de service adjoint du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Carmella Fernandes Da Rocha, chargée de mission (DCJS) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;

Mme Pahnane Siwasiwa, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

Mme Margot Uzan, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Olivier Verdier, juriste (DPASS) ;

Mme Suzelle Wilson, chargée de mission (DCJS) ;

Mme Cécile Winter, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 53235-2022/6-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 35-2022/APS du 25 mai 2022 instituant un dispositif d'accès en ligne à des activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mov' » au bénéfice des jeunes de la province Sud - *Délibération APS*.

Le dispositif Clic & mov' lancé le 1^{er} mars 2023 s'inscrit dans le cadre de la stratégie provinciale en faveur de la jeunesse et plus particulièrement dans la volonté de la collectivité de favoriser l'épanouissement des jeunes et de lutter contre l'oisiveté qui peut conduire à la délinquance.

L'offre Clic & mov'

L'année 2023 a permis de mobiliser les partenaires afin de débiter un travail de structuration de l'offre faite aux jeunes. C'est aujourd'hui plus de 300 organismes adhérents qui sont accompagnés par la collectivité provinciale. L'offre se veut accessible à tous, quelles que soient les conditions sociales et familiales, de territoire et d'offre. Cette dernière s'étoffe progressivement et propose ainsi un large panel d'activités. La volonté de la province Sud est ainsi de transmettre à la jeunesse des valeurs notamment en matière de réussite, d'esprit d'initiative ou de citoyenneté.

Des jeunes éloignés de l'école

Le public actuellement éligible est le public scolaire âgé de 11 à 17 ans. Or des jeunes non scolarisés sont signalés par les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les services provinciaux de protection de l'enfance. Il s'agit des jeunes :

- en situation de handicap non scolarisés pour un effectif de près de 200 jeunes ¹ ;
- déscolarisés pris en charge dans des structures institutionnelles de la DPASS et de la DPJEJ estimés par nos services à 150.

Ce public concernerait au total 350 jeunes pour un budget de 5 250 000 francs CFP.

Des jeunes investis dans des dispositifs d'engagement citoyen

D'autres dispositifs destinés aux jeunes contribuent à l'épanouissement et l'engagement citoyen tout comme Clic & mouv'. Le Bureau de l'assemblée de la province Sud est habilité à accorder un complément de crédit du porte-monnaie numérique à hauteur de 10 000 francs CFP aux jeunes investis dans un dispositif d'engagement citoyen en accord avec l'organisme ou l'institution porteuse du dispositif. L'objectif est de valoriser et gratifier l'investissement des jeunes dans une démarche citoyenne.

Le budget estimé est de 3 000 000 de francs CFP.

Ainsi, au travers de cette délibération, la province Sud propose :

- d'une part d'ouvrir aux jeunes de 11 à 17 ans en situation de handicap non scolarisés ainsi qu'aux jeunes déscolarisés pris en charge dans des structures institutionnelles l'accès au dispositif Clic & mouv' ;
- et d'autre part à ceux qui sont dans un engagement citoyen de disposer d'une gratification complémentaire.

Le budget de ces nouvelles offres s'élèverait ainsi à 8 250 000 francs CFP ce qui ne modifie pas le montant global de l'autorisation d'engagement.

En propos introductifs, M. Brial a rappelé les principaux éléments du rapport de présentation.

Dans la discussion générale, Mme Wateou a salué le caractère inclusif de ce dispositif, qui fonctionne et fait ses preuves auprès de son public cible, ainsi que son caractère évolutif, avec la bonification des points pour ces jeunes qui s'impliquent dans une démarche citoyenne. Elle s'attend à de belles expériences et de bons retours sur ce dispositif qu'il convient d'accompagner et de soutenir, puisqu'il met en avant une jeunesse calédonienne qui a envie de s'investir dans son environnement.

Au sujet des jeunes engagés dans le service national universel (SNU), M. Sao a demandé :

- comment allaient se matérialiser les 10 000 francs supplémentaires, s'il s'agissait de les ajouter à leur crédit de 15 000 francs,
- si cela concernait tous les jeunes de 5 à 17 ans, conformément à l'extension du dispositif Clic & Mouv' de l'année précédente aux enfants de 5 à 10 ans,
- et dans le cadre du SNU, quelles activités pourraient bénéficier du financement par le dispositif Clic & Mouv'.

M. Brial a rappelé que l'ouverture à la tranche d'âge des 5/10 ans correspondait à la période des vacances d'été, et à l'accès aux centres de vacances et de loisirs (CVL) et à l'ensemble des activités proposées aux enfants. Là, dans le cadre de la délibération relative à la politique provinciale de la jeunesse, l'objectif est d'inciter les jeunes à s'engager, et de les récompenser sur la tranche d'âge initiale du dispositif, à savoir des 11/17 ans.

M. Pannier a précisé que les jeunes du SNU sont dans la tranche des 15/17 ans. Il a rappelé que le SNU se déroulait en plusieurs phases dont une partie est commune à tous les participants. La proposition qui sera faite, au moment du passage en BAPS, sera de viser les jeunes qui ont fait le séjour de cohésion et la mission d'intérêt général : quand ils pourront

¹ Rapport d'observations définitives du Groupement d'Intérêt Public « Union pour le handicap » 2017

attester de cette modalité, ils seront crédités de 10 000 francs supplémentaires dans leur porte-monnaie électronique.

M. Sao est revenu sur l'ajout des 10 000 francs : sachant que la prise en charge des jeunes dans le cadre du SNU est assurée par l'Etat, il a demandé si la province ne se substituait pas aux services de l'Etat. M. Brial a expliqué qu'à ce jour, dans le dispositif Clic & Mouv', l'application et la carte permettent d'avoir 15 000 francs pour des activités sportives, culturelles ou artistiques. L'objectif relatif aux jeunes engagés dans le SNU, notamment sur les périodes de vacances, consiste à ajouter 10 000 francs d'accès aux activités, en plus du porte-monnaie numérique de 15 000 francs. La province Sud ne vient pas en complément de ce que paie l'Etat, mais il s'agit de valoriser leur engagement, de même que celui des jeunes pompiers volontaires par exemple.

Mme Tripodi a salué l'extension du dispositif aux jeunes en situation de handicap ainsi qu'aux jeunes déscolarisés, qui dépendent des structures de la DPASS et de la DPJEJ, ce qui permet qu'aucun jeune ne reste sur le bord du chemin.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 6 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert et M. Alesio Saliga).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission du personnel et de la réglementation générale (PRG) :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Naïa Wateou).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission de la culture :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Lionel Paagalua, Mme Léa Tripodi et Mme Christiane Verger).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 13 heures 55.

**Le président de la commission
de la jeunesse, des sports et des loisirs**



Jean-Gabriel Favreau